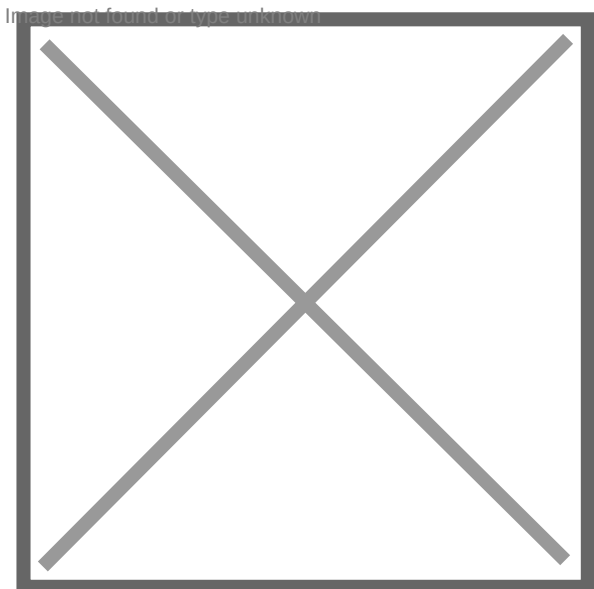




Marriage, pacs, long sejour??

Par **Danybee**, le **15/11/2012 à 19:04**

Bonjour, rnJe suis Canadien (Adulte)et ma copine Francaise. Je souhaite l'epouser, mais posseder aussi la residence permanente. Je me suis informe a savoir quelles etait les demarches et les restrictions etc. Je ne suis pas certain d'avoir compris toutes les demarches, mais voici ce que j'ai retenu.rnPour pouvoir a tout le moins avoir ma residence permanente je dois repondre aux tests medicaux, aux restrictions judiciaires, posseder un visa long sejour et avoir un logis etc. rnToutefois, si jamais nous n'avons pas de domicile fixe, que les emplois de ma copine l'amene a bouger au travers de l'Europe. Y a t-il moyen pour moi de faire les demarches quand meme dans l'eventualite ou nous ne serons pas tout le temps en France?

Par **citoyenalpha**, le **26/11/2012 à 00:31**

Bonjourrrnrnle mariage suffit à autoriser le séjour si vous produisez un visa long séjour. rnrnA défaut vous devrez obtenir un visa long séjour (de droit pour les conjoints de français auprès du consulat) ou justifiez d'une résidence commune de 6 mois au moins.(la résidence peut être différente l'important est quelle soit commune)rrnrnRestant à votre disposition

Par **citoyenalpha**, le **03/02/2013 à 18:07**

Libre circulation ne signifie pas durée de séjour illimitée.rnrnPour s installer en France il faut obtenir un visa long séjour même pour les canadiens.rnrnA défaut le séjour est limité à 3 mois.